Vie commune

JUIN 2022
N°131

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT-NOUAN

DOSSIER

Budget 2022

SOLIDARITÉS

Solidarité avec l'Ukraine

ÉDUCATION

Le restaurant scolaire relève le défi de la transition alimentaire

TRAVAUX

La rénovation des salles municipales

SAINT LAURENT NOUAN

Ça s'est passé
près de chez vous

1

2

3

4

5

❶ 15 décembre 2021 > Distribution des colis de Noël à l'EHPAD Les Mésanges

❷ 9 et 10 mars 2022 > Collecte pour l'Ukraine

❸ 26 mars 2022 > Les 100 ans de Mme Andrée ROERE

❹ Floraison printanière rue des Écoles

❺ 25, 26 et 27 mars 2022 > Salon du livre jeunesse Val de Lire

Les beaux jours arrivent. Je ne parle pas que de météo en vous disant cela, mais je pense aussi à un certain bien-être retrouvé par l'assouplissement des obligations sanitaires mises en place pour éviter la propagation de la pandémie. Ainsi, le port du masque très contraignant pour tous n'est plus obligatoire dans la plupart des lieux publics et cela est apprécié de tous. Attention cependant, le danger est toujours présent et même si la forme actuelle de la maladie semble moins virulente, le nombre de cas positifs reste élevé. Je vous encourage donc à porter cette protection dans les réunions ou assemblées, et à respecter quelques gestes simples, notamment le lavage des mains régulièrement.

Dans ces nouvelles conditions, nous avons pu enfin organiser une réunion publique le 8 avril. Nous vous avons présenté un bilan des travaux effectués durant ces 2 dernières années ainsi que les perspectives pour l'année 2022. Quelques rappels :

- Les aménagements importants de la route de Blois vont démarrer dans les premiers jours de mai pour se terminer fin décembre. Une réunion des riverains sera organisée avant le début des travaux.

- Les travaux d'agrandissement du centre de loisirs « Bulle de Mômes » et le réaménagement de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) débuteront pendant l'été.

- L'enfouissement des réseaux de la rue de l'église commencera après l'été.

- Le Moulin de Nouan, lieu emblématique de notre commune, a retrouvé ses ailes.

Enfin, divers travaux de voirie seront effectués, dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

Des projets à l'étude pour 2023 ont également été présentés. Sans oublier bien sûr d'autres prestations réalisées en partie ou en totalité par les employés communaux, tels l'aménagement du Bois du Paradis, la réfection de salles (salle des anciens et club photo à Nouan, salle de musique et salle de réunion de l'Espace Culturel Jean Moulin, salles de classe des Perrières), etc.

Merci d'avance à tous ceux, élus et employés, qui s'investissent au quotidien pour faire aboutir ces beaux projets (petits et grands) et, ainsi, apportent leur contribution au « bien vivre ensemble dans notre commune ».

Je vous souhaite un bel été à tous, et surtout une bonne santé.

Votre Maire, Michel Laurent

SOMMAIRE

02 Ça s'est passé près de chez vous

03 Édito et Sommaire

04 Actualités

05 Démarche qualité

06 Solidarités
> Solidarité avec l'Ukraine
> Engagement des jeunes dans le Service Civique « Volontaires Solidarité Séniors »

07 Plan canicule

08 Éducation
> Le restaurant scolaire relève le défi de la transition alimentaire
> Classe de neige à Sollières
> Partenariat avec le DAME du château des Basses Fontaines
> Le programme d'activités du centre de loisirs en préparation pour l'été 2022

11 Cadre de vie
> Projet Signalétique d'Information Locale
> Dénomination des bâtiments et lieux communaux
> Renforcement des réseaux de distribution d'électricité
> Dépôts sauvages

13 Travaux
> La rénovation des salles municipales
> Nouvelle entreprise d'impression murale

14 Dossier : Budget 2022

18 Culture – La médiathèque
> Retour sur événements
> Les animations à venir

20 Pays des châteaux

21 Expression des élus

22 Agenda
> 80e anniversaire du parachutage de deux résistantes à Nouan le 25 septembre 1942
> Agenda 2022

Directeur de la publication Michel Laurent, Maire de Saint-Laurent-Nouan **Rédacteur en chef** Service communication mutualisé **Mise en page** Matthieu Lusignan @frenchmamat
Crédits photographiques Mairie de Saint-Laurent-Nouan, Freepik **Impression** Magazine imprimé en Loir-et-Cher, Imprimerie ISF - 2 rue des 11 Arpents 41000 Blois

Un nouveau policier municipal dans notre commune

Après 38 ans de service dans la police municipale, Jean-Pierre David, garde champêtre chef principal connu de tous dans notre commune, a fait valoir ses droits à la retraite. Un nouveau policier municipal, Belkacem Saadna, vient donc de nous rejoindre le 18 avril.

Il arrive de Beaugency, après être passé par Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, et possède 23 ans d'expérience. Il a suivi la formation initiale d'application de gardien de police municipale. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Bilan sécurité sur notre commune : comparaison entre 2020 et 2021

Sécurité routière : Nombre total d'infractions en hausse, de 90 en 2020 à 170 en 2021 ; à noter le doublement des infractions stupéfiants-alcool qui passe de 16 à 33.

Interventions diverses : Nombre total relativement stable, de 271 en 2020 à 229 en 2021.

Points particuliers : les violences intrafamiliales ne baissent pas (18 en 2020, 19 en 2021), les interventions pour tapages évoluent de 25 à 22.

Délinquance : Cambriolages en baisse, de 15 à 8, mais vols de véhicules en hausse, de 7 à 18. À noter que l'on considère qu'il y a cambriolage lorsqu'il y a effraction. Attention à bien fermer vos portes à clé la nuit, car de nombreux vols ont lieu dans des maisons qui ne sont pas fermées. Ces vols ne sont pas considérés comme des cambriolages.

Prévention : Le nombre d'heures de présence de la gendarmerie sur notre commune est de 67 093 pour l'année 2021. Cette présence vise à empêcher la commission ou la réitération d'un fait en s'appuyant sur des mesures actives et dissuasives.

Les comptes rendus et procès-verbaux des conseils municipaux

Alors qu'il était jusqu'à présent obligatoire d'afficher, sous un délai d'une semaine, en mairie et sur le site Internet de la commune « *le compte rendu de la séance du conseil municipal* », cette obligation ne s'appliquera plus, à partir du 1er juillet 2022, qu'à « *la liste des délibérations examinées par le conseil municipal* ».

L'ordonnance du 7 octobre 2021 apporte des précisions sur le formalisme du procès-verbal de séance du conseil municipal, son contenu et sa publicité.

Le formalisme du procès-verbal (PV) de séance :

Ce procès-verbal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé par le maire et le ou les secrétaires.

Le contenu

Le document doit comprendre :

- *la date et l'heure de la séance*
- *les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance*
- *le quorum*
- *l'ordre du jour de la séance*
- *les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées*
- *les demandes de scrutin particulier*
- *le résultat des scrutins*
- *la teneur des discussions au cours de la séance*

La publicité du procès-verbal :

Ce document doit être publié dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été validé par le conseil municipal. La publication se fera sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site Internet de la commune. Un exemplaire sur papier sera mis à la disposition du public, en mairie.

Références :

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ; Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Saint-Laurent-Nouan engagé dans une « démarche qualité »

La ville de Saint-Laurent-Nouan s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue depuis 2019 pour garantir la qualité de ses services publics. La certification de la norme ISO 9001-2015 a été obtenue en juillet 2019.

Cette démarche est axée sur :

> accueillir, informer et orienter les usagers
> la gestion du courrier entrant et sortant
> la gestion des demandes et des réclamations
> la gestion des inscriptions aux différents services

La reconduction de ce management de la qualité est prévue pour 2022-2024 afin de pérenniser la qualité de ces services. Pour ce faire, des réunions de projet, de direction avec les élus et des audits en interne sont organisés auprès des agents des services selon un calendrier annuel. Ces rencontres permettent un meilleur suivi des actions mises en place, afin de faire évoluer les services de la ville et les adapter pour répondre aux préoccupations de la population. Pour compléter cette démarche, des enquêtes auprès des usagers sont organisées pour connaitre leurs attentes et leurs besoins.

ORGANIGRAMME DÉMARCHE QUALITÉ

MAIRE + COPIL ÉLUS

Pilote de la Démarche Qualité
Copilote de la Démarche Qualité

Consultant
Société Cassiopée

8 PILOTES DE PROCESSUS

Les Processus :

> Accueillir, informer, orienter
> Inscriptions
> Demandes et réclamations
> Courriers entrant-sortant
> Pilotage et amélioration
> Achats
> RH
> Budget
> Infrastructure et matériel
> Pilotage et amélioration

8 SERVICES CONCERNÉS

- Guichet unique
- Médiathèque
- Multi-Accueil
- Service de navette et transport
- Logement
- Police Municipale
- Accueil péri et extrascolaire
- Restaurant scolaire

9 AUDITEURS INTERNES

Solidarité avec l'Ukraine

La ville de Saint-Laurent-Nouan a très rapidement engagé des actions pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens. Elle a souhaité, au nom de tous les habitants, manifester sa solidarité.

Le 7 mars, la municipalité a pris contact avec la Protection civile afin d'organiser les 9 et 10 mars une collecte de produits et matériels sur la commune, et a sollicité l'association Emmaüs pour y participer. La collecte de produits hygiéniques, pour bébé, de couvertures, sacs de couchage et matelas gonflables, de deux groupes électrogènes, torches et rallonges électriques a rempli 50 cartons. Les habitants se sont montrés très généreux. Les dons ont ensuite été déposés à Blois où la Protection civile les centralisait pour partir en Pologne le 11 mars. L'association a ensuite demandé l'arrêt des collectes, car beaucoup de marchandises se trouvaient bloquées à Strasbourg et en Pologne, et de plutôt privilégier les dons en numéraires.

La municipalité a également décidé de mettre à disposition des familles réfugiées ukrainiennes 2 logements communaux avec trois chambres qui ont été meublés par Emmaüs. Les agents du service technique municipal ont emménagé le mobilier et Les Restos du Cœur y ont déposé des denrées alimentaires. La Préfecture de Loir-et-Cher, qui recensait les logements pouvant être mis à disposition des réfugiés par les collectivités locales et les personnes privées, a enregistré les propositions de la commune. Cette dernière prendra en charge les loyers, l'eau et l'électricité de ces logements. La municipalité a également créé une commission ad hoc chargée de faire connaître et de coordonner les aides institutionnelles et spontanées qui pouvaient être sollicitées sur le territoire, afin de permettre le meilleur accueil possible de ces familles pour qu'elles puissent s'intégrer aux mieux. Le 17 mars, la mairie a reçu 2 propositions d'accueil de la part de la Préfecture. Or, pour la première, les logements n'étaient pas encore meublés. Pour la seconde il s'agissait d'une mère avec son enfant. Deux grands appartements (Type 4) sont mis à disposition. En accord avec la Préfecture, il a été décidé d'y installer plutôt des familles avec plusieurs enfants pour optimiser l'utilisation de ces locaux.

Engagement des jeunes dans le Service Civique « Volontaires Solidarité Séniors »

Service Civique Solidarité Seniors

Depuis le mois de janvier 2022, la ville accueille deux jeunes engagés pour la mission de Service Civique « Volontaires Solidarité Séniors » en collaboration avec l'association « SC2S ». L'expérience pour ces deux jeunes se déroule jusque fin juillet 2022.

Leur mission principale est de contacter les séniors de Saint-Laurent-Nouan qui ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire sur leurs besoins, en visite à domicile ou par appel téléphonique, afin de rompre leur isolement et de créer des liens de convivialité intergénérationnels. Sur 500 questionnaires distribués aux séniors de plus de 70 ans, il y a eu 192 réponses. En raison de la crise sanitaire, il a d'abord été mis en place des contacts téléphoniques pour les séniors qui le souhaitaient. Le 1er Service Civique a établi une relation de confiance téléphonique, permettant des rencontres à la médiathèque ou avec le médiateur du numérique. Les mesures sanitaires allégées donnent la possibilité d'effectuer des visites à domicile.

Un travail en collaboration avec la médiathèque va permettre aux séniors de bénéficier de portage de livres à domicile ou d'utiliser une « machine à lire » nommée « Victor », permettant aux personnes malvoyantes de lire en gros caractères ou d'écouter des livres. Grâce au service gratuit de la navette municipale, la livraison des livres par les « Volontaires » sera possible le mardi après-midi, vendredi matin et exceptionnellement mercredi en fonction des disponibilités horaires et hors vacances scolaires. Les séniors qui sollicitent la navette pour les courses peuvent également y rencontrer des Volontaires. Ce service proposé par ces 2 jeunes semble correspondre aux attentes des séniors.

Recommandations face aux vagues de chaleur

Lorsque la préfecture déclenche le Plan canicule, une cellule de crise se met en place à la mairie. Cette cellule se charge de contacter les personnes inscrites sur le registre nominatif de la mairie.

Si vous n'êtes pas inscrit sur ce registre et que vous souhaitez être contacté, n'hésitez pas à remplir la fiche ci-jointe. Au contraire, si vous êtes déjà inscrit et ne souhaitez plus l'être, nous vous remercions de le faire savoir à la mairie.

Le recensement est ouvert aux personnes :

- De plus de 65 ans
- De 60 à 65 ans reconnues inaptes au travail
- De moins de 60 ans (percevant l'A.A.H, l'A.C.T.P, titulaire d'une carte d'invalidité, reconnue travailleur handicapé)

Je suis recensé par la mairie, à quel moment je vais être contacté ?

4 niveaux d'alerte sont prévus dans le Plan canicule. Les alertes sont déclenchées par la préfecture. Une cellule de crise est créée pour contacter les usagers inscrits sur la liste.

Niveaux 1 et 2 > Les services de la ville préparent les éléments qui permettront à la cellule de crise de contacter les concitoyens.

Niveaux 3 et 4 > Les membres de la cellule de crise appellent les personnes qui se sont faites recenser.

Important :

Afin de permettre à la cellule de crise de fonctionner efficacement, si vous êtes absent de votre domicile les jours d'alerte canicule, nous vous remercions de bien vouloir signaler votre absence à la mairie. Votre civisme permettra de gagner du temps et de contacter au plus vite les personnes qui peuvent avoir besoin d'aide.

Canicule info service

La plateforme téléphonique **0800 06 66 66** permet d'obtenir des informations sur la canicule et les principales recommandations à suivre en cas de fortes chaleurs.

Ouverte du lundi au dimanche, de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe)

www.gouvernement.fr/risques/canicule

Le restaurant scolaire relève le défi de la transition alimentaire

La ville de Saint-Laurent-Nouan bénéficie d'un service de restauration scolaire au sein duquel les plats et sauces sont préparés sur place, majoritairement à base de produits frais. Les menus sont élaborés et les quantités servies en fonction des besoins nutritionnels des enfants.

La loi EGalim, promulguée en novembre 2018, comporte des objectifs en matière d'alimentation durable et de qualité en restauration collective.

En 2021, 55 % des produits provenaient de circuits courts, dont 31 % de produits issus de l'agriculture biologique. Fin mars, nous étions à 39,66 %, dont 37,18 % de produits bio. Aujourd'hui, les intempéries, la Covid-19, la grippe aviaire et le conflit en Ukraine rendent l'approvisionnement en certaines denrées compliqué.

Par ailleurs, un menu végétarien est servi une fois par semaine depuis novembre 2019. Le tri des déchets est pratiqué quotidiennement et les déchets carnés sont envoyés dans une usine de méthanisation afin d'être transformés en « gaz vert ». Des réflexions sont en cours sur la suppression des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique.

L'équipe de restauration est constamment à la recherche de solutions pour améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation des enfants et adultes qui fréquentent le restaurant scolaire tout en luttant contre le gaspillage alimentaire.

Pour rappel, cette loi fixe les objectifs suivants :

- Obligation de proposer **50 % de produits durables** et de qualité, dont **20 % de produits issus de l'agriculture biologique**
- Obligation de proposer un **menu végétarien** au moins une fois par semaine
- Lutter contre le **gaspillage alimentaire**
- **Supprimer le plastique** (mise en application le 1er janvier 2025)

Classe de neige à Sollières

Les élèves des 2 classes de CM2 de l'école publique « Les Perrières » sont partis du 27 février au 9 mars 2022 en classe de neige en Savoie, à Sollières, dans la vallée de la Haute Maurienne.

Peu de neige au rendez-vous, mais suffisamment pour que les enfants puissent skier tous les jours, encadrés par des moniteurs de l'École du Ski Français (ESF). Un soleil radieux durant tout le séjour a donné bonne mine à tout le monde. Tous ont apprécié les balades en raquettes, les sorties durant lesquelles ils ont pu observer ce qui avait été appris en classe auparavant sur les animaux ou les paysages de montagne. Ce séjour est aussi l'occasion de quitter, parfois pour la première fois, le cocon familial et d'apprendre à vivre tous ensemble dans un nouvel environnement. Nul doute que cela va leur laisser des souvenirs inoubliables.

Les enfants et leurs maitresses remercient vivement la municipalité d'avoir participé au financement de ce projet, le rendant ainsi possible et accessible à tous.

Partenariat avec le DAME du château des Basses Fontaines

Depuis novembre 2021, le partenariat entre le centre de loisirs « Bulle de Mômes » et le Dispositif d'Accompagnement Médi-co-Éducatif (DAME) des Basses Fontaines a repris. Ce partenariat a pour but de favoriser l'inclusion entre les jeunes.

Les enfants des 2 établissements se retrouvent tous les mercredis après-midi soit sur le centre de loisirs soit au château des Basses Fontaines pour participer à diverses activités organisées par les 2 structures.

Le mercredi 30 mars,
les enfants du centre de loisirs se sont rendus au château à vélo et ont pu participer au 10e cross du DAME où 8 établissements étaient réunis.

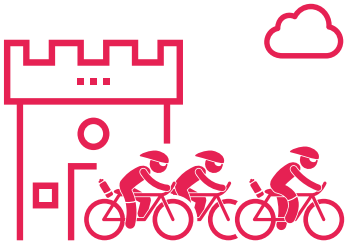

Le mercredi 6 avril,
de nouveau à vélo, les jeunes ont passé toute la journée sur la structure du DAME.

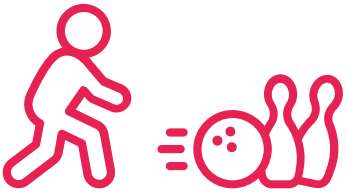

Le vendredi 15 avril,
les 2 établissements se sont retrouvés au bowling pour passer un agréable moment ensemble.

Cet échange fonctionne très bien et est bénéfique pour tous les jeunes concernés. Il s'agit de moments magiques où le partage et l'entraide se sont installés naturellement entre tous

Le programme d'activités du centre de loisirs en préparation pour l'été 2022

Équipe d'animation du mois de juillet

L'été approche à grands pas et les équipes d'animation du centre de loisirs « Bulle de Mômes » préparent la venue de vos enfants avec impatience pour le mois de juillet, du vendredi 8 au vendredi 29, et pour le mois d'août, du lundi 1ER au mardi 30.

Des animations très variées, des défis, des batailles d'eau, des sorties vélos mais également des campings pour les plus grands les attendent.

- Les enfants de CP-CE1 passeront une nuit en camping du 18 au 19 juillet.
- Deux séjours seront proposés pour le groupe des plus grands (à partir du CE2), du 19 au 22 juillet et du 9 au 12 août.

Dès l'âge de 6 ans, les enfants se déplaceront le plus souvent à vélo durant tout l'été. Nous demanderons donc aux familles de vérifier l'état des vélos en amont (vélo adapté à la taille de l'enfant, freins, pneus, etc.).

Une réunion rassemblant les familles est prévue le mercredi 29 juin à 18h30 au centre de loisirs, afin de vous présenter les équipes d'animations ainsi que les programmes d'activités. Ce moment sera un temps d'échange entre les familles et les équipes. Nous serons ravis de vous y accueillir et de faire votre connaissance.

Équipe d'animation du mois d'août

Projet Signalétique d'Information Locale

La Signalétique d'Information Locale (S.I.L) est un outil de guidage des usagers en quête de services et d'équipements. La S.I.L. doit permettre de faciliter l'accès aux services et activités, apporter une réponse aux besoins des professionnels et proposer une signalisation uniformisée sur la commune. Les premiers panneaux seront apposés en 2022 pour un déploiement progressif sur l'ensemble de notre commune. Les entreprises concernées seront contactées au fur et à mesure de l'avancée du projet.

La S.I.L est la seule admise dans les cas suivants :

Maquette projet - non contractuel

Le groupe projet composé d'agents et d'élus a pour objectifs de :

- Définir les règles de notre S.I.L
- Identifier toutes les structures concernées
- Fixer les conditions d'apposition
- Identifier le positionnement
- Ordonnancer sa mise en œuvre

Dénomination des bâtiments et lieux communaux

Afin de mieux identifier les lieux communaux (bâtiments, parkings, aires de jeux, etc.) et d'en faciliter le repérage et la signalétique, un groupe projet a été mis en place. Celui-ci est composé d'élus et de représentants de la section « Histoire Locale » de l'association Arts et Loisirs.

Différentes étapes sont nécessaires :

- Un ensemble de bâtiments ou une zone géographique est défini.
- Les lieux à nommer sont clairement identifiés.
- Chacun prend le temps de la réflexion et de l'échange avec sa famille, ses amis, ses voisins voire procède à des recherches plus approfondies.
- Le groupe se réunit et sélectionne un maximum de trois propositions par lieu à nommer.
- Une commission générale (regroupant tous les élus) se réunit et procède à un classement.
- Lorsqu'il s'agit de nom propre, les familles concernées sont contactées afin qu'elles puissent donner leur accord. En cas de refus, la seconde proposition de la liste est retenue.
- Le conseil municipal procède alors à la dénomination des lieux sur proposition de la commission générale.
- Une plaque est apposée sur le lieu concerné et une cérémonie est organisée pour les noms propres.

Ce qui a déjà été réalisé :

- Régularisation par le conseil municipal de noms usuels : Place des anciens combattants à Nouan ; Auberge des 3 Rois ; Pont des Amours ; Bulle de Mômes (centre de loisirs) ; La Cafète (restaurant scolaire) ; Aire de Jeux Marcel Buge.

Proposition du groupe et vote en conseil municipal des noms suivants :

- **Salle de l'Ardoux** ↔ *salle du troisième âge, rue de l'église*
- **Salle Madeleine Gervaise** ↔ *salle des fêtes, rue de l'église*
- **Salle des Loges** ↔ *salle de l'industrie, zone industrielle*
- **Salle du four à pain** ↔ *salle des associations, à Nouan*
- **Tribune Michel Pajon** ↔ *tribune du terrain de football*

Un travail est en cours pour la dénomination de parkings.

Des plaques seront posées et deux cérémonies seront organisées.

Renforcement des réseaux de distribution d'électricité

Des baisses de tension sont parfois constatées sur le réseau de distribution d'électricité. C'est le cas rue du Moulin à vent, avec des chutes de tension proches de 200 volts alors que les valeurs attendues doivent se situer autour de 230 volts ± 10 %, ce qui est préjudiciable au bon fonctionnement des appareils domestiques. Des travaux vont être réalisés dans ce secteur pour renforcer le réseau et retrouver une tension correcte.

Cette situation peut être la conséquence d'une absence d'anticipation lors d'un changement de mode de chauffage, notamment lors du remplacement d'un chauffage à énergie fossile (fuel, gaz, etc.) par une pompe à chaleur connectée au réseau électrique.

La modification du mode de chauffage par une pompe à chaleur peut faire l'objet d'une information auprès d'ENEDIS, gestionnaire du réseau électrique, pour qu'il vérifie l'aptitude du réseau à supporter la consommation supplémentaire et pour qu'il procède, si nécessaire, à des travaux de renforcement.

Cette information est à faire passer par l'entreprise qui installe la pompe à chaleur, c'est une exigence de sa qualification « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE).

Dépôts sauvages

Signatures de notre époque, la commune n'échappe pas aux dépôts sauvages que l'on peut apercevoir par endroits.

Les bords de Loire sont souvent concernés, mais pas seulement, les chemins et bois subissent aussi ces incivilités. Comportements d'autant plus incompréhensibles que la commune est équipée d'une déchetterie ouverte cinq jours sur sept.

Comment peut-on expliquer que des personnes, après avoir laborieusement chargé une remorque de végétaux et autres déchets, dépotent l'ensemble en bord d'un chemin de promenade alors qu'à quelques kilomètres de là, une déchetterie propose toute une chaîne de recyclage permettant de réduire notre impact environnemental ?

Pour rappel, la loi prévoit une amende jusqu'à 1 500 € et la confiscation du véhicule du contrevenant en cas de dépôt sauvage.

Le nettoyage des lieux par les agents municipaux a un coût pour la collectivité, estimé à près de 5 € par habitant*, ce qui représente 20 000 € annuels pour le budget municipal, autant d'argent qui aurait pu être utile à nos écoles, à l'amélioration de la voirie, etc.

**Estimation par l'ADEME du coût de la lutte contre les dépôts sauvages*

La rénovation des salles municipales

❶ Salle de musique à l'Espace Culturel Jean Moulin (ECJM)

❷ Salle du four à pain (anciennement la salle des associations)

❸ Salle de réunion à l'Espace Culturel Jean Moulin (ECJM), travaux en cours

1

2

3

Nouvelle entreprise d'impression murale

Monsieur Frédéric Genty

Impression personnalisée de haute technologie sur toutes surfaces non absorbantes (bois, métal, béton, verre, plâtre, papier peint, tissus, vinyle, PVC, etc.). Capacité d'impression jusqu'à 4 mètres en hauteur et illimitée en largeur. Encre UV.

ELEOS

Eleos

3 Rue des Loges

07 86 52 28 90

f-genty@orange.fr

www.eurleleos.com

DOSSIER

BUDGET 2022

Le 7 avril, le conseil municipal a voté le budget de la ville pour l'année civile 2022. La situation financière de la commune le permettant, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés. De nouveaux projets ont pu être inscrits, comme l'enfouissement des réseaux rue de l'église et sa réfection. D'autres projets ont été poursuivis, notamment l'aménagement urbain de la route de Blois et la réparation du moulin cavier Saint Jacques, site emblématique de la ville qui a enfin retrouvé ses ailes.

Dans les pages suivantes, vous trouverez la présentation détaillée du budget principal. Le document budgétaire peut être consulté sur demande en mairie aux horaires d'ouverture.

Qu'est-ce qu'un budget communal ?

Le budget primitif regroupe les prévisions de recettes et de dépenses votées par le conseil municipal pour l'année civile. Sa structure comporte 2 sections : **le fonctionnement** et **l'investissement** ; chacune des sections ayant ses recettes et ses dépenses. Le budget doit être voté en équilibre réel, c'est-à-dire que l'équilibre doit se vérifier aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le total du budget principal 2022 s'équilibre en recettes et en dépenses à 13 361 070 €.

La section de fonctionnement

Elle doit permettre d'assurer la vie quotidienne des administrés.
Les dépenses de fonctionnement permettent le fonctionnement des services de la collectivité.

Le 1er poste reste celui des dépenses de personnel avec 52 % des dépenses réelles.

Le 2e poste est celui des dépenses à caractère général avec 33 % des dépenses réelles ; en augmentation afin de prendre en compte l'accroissement des prix de l'énergie, de l'alimentation et des matières premières.

Les subventions versées aux associations et aux caisses des écoles s'élèvent à 113 396 € et celle du CCAS à 11 846 €.

Le montant de l'épargne de fonctionnement est de 481 671 € (6 % du total des dépenses). Elle permet à la ville de financer, par elle-même, des investissements en ayant économisé sur ses dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement sont constituées en majorité par les recettes fiscales pour 6 113 943 €, soit un peu plus que 76 % des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général **2 365 203 €**
- Charges de personnel **3 676 315 €**
- Subventions et participations **801 609 €**
- Autres dépenses **681 250 €**
- Autofinancement *(virement en Section « Investissement »)* **481 671 €**

= **8 006 048 €**

Recettes de fonctionnement

- Impôts et taxes **6 113 943 €**
- Subventions et participations **316 350 €**
- Résultat 2021 reporté **600 000 €**
- Produits des services **531 714 €**
- Autres produits **444 041 €**

= **8 006 048 €**

Dépenses d'investissement

- Remboursement de la dette **285 800 €**
- Acquisitions, travaux, équipement **4 708 901 €**
- Autres dépenses **360 321 €**

= **5 355 022 €**

Recettes d'investissement

- Autofinancement *(virement de la Section « Fonctionnement »)* **481 671 €**
- Subventions, dotations, réserves **3 345 457 €**
- Autres recettes **673 880 €**
- Résultat 2021 reporté **854 014 €**

= **5 355 022 €**

La section d'investissement

Par nature, elle a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les dépenses d'investissement comprennent les projets de travaux pour l'année. Leur volume est en augmentation de 15 % par rapport à 2021.

Les principaux projets sont :

- L'aménagement urbain route de Blois. Les travaux ont débuté en mai et devraient s'achever à la fin de l'année.
- Les nécessaires travaux de voirie, la signalisation horizontale, verticale et d'information locale, l'embellissement des espaces verts.
- L'achat d'un city park d'occasion et son installation derrière le skate park.
- La poursuite des travaux de la mairie, en isolation et en éclairage à LED.
- La réfection de la rue de l'église : enfouissement des lignes et remise en état par la suite.
- L'extension de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et du Multi-Accueil afin d'en accroitre la capacité d'accueil.
- La création d'un parcours de santé au Bois du Paradis par l'achat d'appareils de fitness en métal, la mise en place d'un boulodrome, d'aires de pique-nique, pour que ce bois devienne un bel endroit de détente et de promenades.
- Les études sur la réfection de l'avenue de Sologne.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées par les subventions et dotations reçues au titre des grands travaux, ainsi que par le report sur 2022 des excédents de fonctionnement (en partie) et d'investissement antérieurs.

La situation financière de Saint-Laurent-Nouan reste saine.
En effet, le calcul du ratio de désendettement évolue à la baisse depuis plusieurs années. Il sera de 1,3 en 2023. Ce chiffre signifie qu'il faudra à la commune un peu plus d'une année, seulement, pour éteindre sa dette si toute l'épargne brute est utilisée pour la rembourser.

0 AN	8 ANS	11 ANS	15 ANS
Situation saine	À surveiller	Critique	Danger

Retour sur évènements

Le spectacle « Le Rossignol et l'Empereur de Chine »

Le spectacle « Le Rossignol et l'Empereur de Chine » a été présenté le vendredi 25 février à l'Espace Culturel Jean Moulin, devant un public composé de 130 personnes, venues écouter l'ensemble de musique baroque La Rêveuse, composé de Florence Bolton, Kôske Nozaki et Benjamin Perrot, et admirer le jeu de théâtre d'ombres de Cécile Hurbault, marionnettiste de la compagnie Jeux de Vilains.

Ce spectacle, proposé dans le cadre de la programmation culturelle « Comme un oiseau qui chante » sur le territoire du Grand Chambord, a su ravir petits et grands et les a transportés dans l'univers magique du conte d'Andersen. Quelques heures avant, une représentation du même spectacle avait eu lieu pour les enfants de CM2 de l'école des Perrières et pour les élèves de l'école de Fontaines-en-Sologne.

La médiathèque de Saint-Laurent-Nouan a également accueilli des enfants du centre de loisirs avec des lectures sur le thème des oiseaux et en proposant un jeu interactif qui a permis d'apprendre à reconnaitre leur chant. Enfin, la programmation autour du thème des oiseaux s'est poursuivie dans les médiathèques de Mont-près-Chambord et de Huisseau-sur-Cosson, ainsi qu'à la Maison de la Loire à Saint-Dyé-sur-Loire. Ce fut une belle occasion de réunir les énergies autour des domaines artistiques et environnementaux !

Le Salon du livre jeunesse Val de Lire

Organisé en partenariat avec l'association Val de Lire, le Salon du livre jeunesse a eu lieu à l'Espace Culturel Jean Moulin les 25, 26 et 27 mars.

Après deux annulations en raison du Covid-19, l'association Val de Lire a fait le choix de proposer son traditionnel Salon du livre jeunesse dans une version « multi-sites », sur 6 communes : Beaugency, Saint-Laurent-Nouan, Baule, Meung-sur-Loire, Ouzouer-le-Marché et Mareau-aux-Prés. Le thème de cette année « Allons voir ailleurs si nous y sommes » invitait le public à un voyage à travers le monde, à la rencontre d'autres cultures, d'autres sensations, mais invitait aussi à un voyage intérieur au cœur de nos propres émotions. L'Espace culturel a accueilli pendant 3 jours une antenne du Salon du livre, avec une journée dédiée aux scolaires le vendredi 25 mars, et deux jours ouverts au public les samedi 26 et dimanche 27 mars.

De nombreux auteurs et illustrateurs étaient présents sur le Salon : Romain Taszek avec son exposition tirée de son livre « La Nuit des Yokai », Claire Garralon et son exposition créée par les éditions Memo, mais aussi les illustrateurs Michel Galvin, Mickaël Jourdan et l'autrice Béatrice Fontanel. Des rencontres et des ateliers ont été proposés aux enfants et à leurs parents : Rataplume et sa « Famille Araigne », la création d'un « passeport pour l'ailleurs » par l'atelier de typographie « Les Mille Univers » ou encore un salon d'essayage d'histoires animé par la Compagnie Les Fous de Bassan et l'association Livre Passerelle. Deux stands ont permis aux enfants d'acheter un livre : la librairie Chantelivre et la maison d'éditions Eponymes. La municipalité avait en amont distribué un ticket de 5 € à chaque élève des écoles primaires de la commune.

L'équipe de la médiathèque tient à remercier chaleureusement les bénévoles qui sont venus installer puis ranger le matériel, et qui ont été présents sur le salon pour animer des stands, faire des lectures, véhiculer des auteurs, etc. L'édition 2023 du Salon du livre jeunesse sera différente, mais parions que les enfants seront au rendez-vous pour profiter encore une fois de cette belle fête autour du livre et de la lecture.

La Micro-Folie prend ses quartiers à la médiathèque !

De novembre à janvier, la médiathèque de Saint-Laurent-Nouan accueille la Micro-Folie itinérante du Département du Loir-et-Cher.

La Micro-Folie est un Musée Numérique, dispositif innovant composé d'un écran géant, sur lequel est diffusé un diaporama présentant les œuvres des institutions partenaires, et de tablettes synchronisées qui offrent des contenus complémentaires. Cet outil donne accès à des centaines d'œuvres : des grottes préhistoriques à Andy Warhol, des vestiges des civilisations précolombiennes au faste du château de Versailles. La Micro-Folie est animée par Florine Albert, médiatrice culturelle au Conseil Départemental de Loir-et-Cher. Un cycle de conférences sera proposé, ainsi que des animations pour tous les âges.

Grâce au Musée Numérique, venez découvrir à deux pas de chez vous les chefs-d'œuvre de nos plus grandes institutions culturelles telles que Le Louvre, le Centre Pompidou ou encore la Cité de la Musique.

Plus de renseignements sur le site Culture 41 : http://lecture41.culture41.fr/bib-41/micro-folie

L'inscription à la médiathèque est gratuite pour tous. Vous pouvez lire sur place ou emprunter les documents pour 3 semaines.

HORAIRES :

Mardi : 14h à 18h
Mercredi : 10h à 12h15 - 14h à 19h
Samedi : 10h à 12h15 - 14h à 17h

Ouverture supplémentaire les jeudis et vendredis de 14h à 17h pendant les vacances scolaires.

Le Pays des Châteaux, une structure au service des dynamiques territoriales

Le Pays des Châteaux fédère 3 intercommunalités (Agglopolys, Beauce Val de Loire et Grand Chambord) et 89 communes à l'échelle du bassin de vie de Blois.

Le Pays des Châteaux se voit confier :

- **La contractualisation avec des financeurs** tels que la Région (CRST), l'Europe (LEADER) ou l'ADEME (Contrat d'Objectif Territorial sur la production de chaleur renouvelable)
- **Le pilotage de stratégies territoriales** nécessitant de développer des synergies entre collectivités, entreprises, associations et partenaires institutionnelles : **tourisme, alimentation**
- **L'émergence de coopérations** à l'échelle de ce territoire
- **La prospection sur des thématiques** émergentes (tiers lieux, transition…)

L'Europe toujours en soutien au territoire

Suite à la crise sanitaire, l'Europe a lancé son Plan de Relance Européen : REACT EU. Grâce ce plan, une enveloppe supplémentaire de 262 000 € a été obtenue par le Pays des Châteaux pour poursuivre le programme LEADER jusqu'à fin 2022.

LEADER est conçu pour accompagner des projets innovants et exemplaires en milieu rural et s'adresse à tout type de porteur de projet, public comme privé.

Parmi les projets déjà financés : le développement du pâturage sur les bords de Loire, la salle immersive 360° de la Maison des Vins de Cheverny, la MSAP (Maison de Services Au Public) mobile de Beauce Val de Loire, l'épicerie solidaire « Cand'Epicerie » ou encore la coopération franco-italienne ayant permis 12 représentations théâtrales « Amour Amor » sur des lieux patrimoniaux du Loir-et-Cher.

Regroupement de la collecte de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Ces certificats, générés par les travaux de rénovation énergétique, peuvent être vendus. Le Pays des Châteaux, en tant que « regroupeur » de CEE, se voit confier la gestion de ces financements par les communes intéressées.

En juin 2020, trois communes du territoire ont confié cette mission au Pays. La vente de leur CEE a permis aux communes d'obtenir 12 600 €. En juin 2021, ce sont neuf communes qui ont fait cette démarche auprès du Pays.

L'accompagnement touristique sur la sortie de crise sanitaire

L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire de la Covid-19, touchant de nombreux acteurs économiques et en particulier touristiques.

Afin d'accompagner au mieux la sortie de crise, le Pays des Châteaux a renforcé son soutien aux festivals et animations culturelles à vocation touristique, en revoyant à la hausse la participation accordée aux organisateurs d'évènements impactés financièrement.

Le temps du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Sur la première partie du CRST 2018/2024, 120 projets portés par des collectivités, agriculteurs ou associations ont été financés, correspondant à plus de 9,3 millions d'€ de subvention.

La seconde partie du contrat prévoit plus de 11 millions d'€ pour soutenir des projets d'aménagement d'espaces publics, d'isolation de bâtiments publics, de réhabilitation de commerces…

Renouvellement du Conseil de développement

Le Pays dispose d'un conseil de développement. Cette instance consultative est composée d'une centaine de personnes de la société civile (associations, chambres consulaires, entreprises…).

Ce Conseil est consulté lors des grandes étapes des programmes financiers du Pays et peut être force de proposition aux élus locaux.

La liste des membres a été renouvelée au printemps 2021.

Mise en oeuvre du Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Depuis 2018, le PAT vise à faciliter l'accès à une alimentation saine et locale pour tous les publics. Par l'obtention de plusieurs subventions, le Pays a pu lancer plusieurs actions, comme :

- Faire de la sensibilisation à l'alimentation une priorité dans les écoles – 6 communes participent à ce projet (animation contre le gaspillage alimentaire, éducation au goût, approvisionnement en produits locaux et biologiques et le menu végétarien)
- Création d'un réseau de jardins partagés

« Créons du lien » « Alternative citoyenne »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Comme l'an passé, nous avons voté contre le budget 2022 : pas par simple opposition, mais parce qu'une partie des projets des élus de la majorité ne correspond pas à ceux que nous avions portés. De plus, certains d'entre eux prennent du retard (dû à la pandémie), et le coût de ces réalisations se trouve aujourd'hui majoré de façon importante suite à l'augmentation de l'énergie et des matières premières.
Nous regrettons aussi, depuis le début de cette mandature, que de grands logements pouvant accueillir plusieurs personnes soient affectés à d'autres desseins. Ces logements sont très demandés et, à l'inverse, les studios ou T1 sont délaissés. Les mairies, un jour ou l'autre, sont toutes confrontées à des situations où des familles se trouvent temporairement en situation difficile et doivent être relogées rapidement. Dernièrement, le logement d'urgence a été transformé en logement meublé, lui-même trop grand pour accueillir des réfugiés ukrainiens (une mère et sa fille) que la préfecture nous avait proposé d'héberger.
Nous déplorons toujours en tant qu'élus de l'opposition le manque d'informations nous parvenant concernant la vie de la commune. En effet, nous avons été informés du problème de troubles digestifs des élèves, suite à un repas à la cantine municipale le 16 mars, par voie de presse ou par les réseaux sociaux.
Enfin, nous tenons en cette période électorale à rappeler les valeurs d'humanisme et de solidarité qui nous animent face à la montée de l'individualisme et du repli sur soi, à redire qu'il est urgent d'agir pour protéger notre environnement dont nous sommes tous dépendants.

Agenda

80e anniversaire du parachutage de deux résistantes à Nouan le 25 septembre 1942

Pendant la Seconde Guerre Mondiale, en septembre 1942, les deux premières femmes résistantes parachutées en France le sont à Nouan, devenu la commune de Saint-Laurent-Nouan. Il s'agit de Lise de Baissac et d'Andrée Borrel, intégrées dans le corps des FANY (First Aid Nursing Yeomanry) puis agents des services secrets britanniques.

L'opération commence le 21 septembre 1942 par un message de la radio de Londres : « Les singes ne posent pas de questions ». Ce message annonce le parachutage de deux agents dans le secteur du Petit Bois Renard. En raison d'un mauvais balisage du terrain, le parachutage n'a pas lieu et ce n'est que dans la nuit du 24 au 25 qu'Andrée Borrel et Lise de Baissac atterrissent à Nouan. Elles sont aujourd'hui toutes les deux décédées, Andrée Borrel en camp de concentration à l'âge de 24 ans et Lise de Baissac en 2004 dans sa 98e année

Le 80e anniversaire de cet événement aura lieu le dimanche 25 septembre sur le site, de 10h à 12h, et sera l'occasion d'une commémoration avec la pose d'une stèle en souvenir des deux premières femmes résistantes parachutées en France.

En parallèle de la commémoration, la médiathèque présentera une exposition destinée aux enfants et aux jeunes intitulée « Les enfants de la résistance ». Cela sera l'occasion d'afficher et de partager des témoignages locaux concernant cette période de l'Histoire. En amont de la commémoration, les enfants fréquentant l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) pourront participer à des ateliers de bricolage pour fabriquer des parachutes et des avions. Ce projet est organisé en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, certains services et élus de la ville.

JUIN

Vendredi 10 juin | 18h45
FÊTE DE L'ÉCOLE
École Les Grands Vergers

Samedi 11 juin
100 ANS DU CLUB
CA SL-LF Football
Stade Victor Thivierge
& Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 11 juin | horaires médiathèque
JOURNÉE « JEUX EN FAMILLE »
Médiathèque

Dimanche 12 juin
PREMIER TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Samedi 18 juin et Dimanche 19 juin
VTT GRAVEL
CCRV 41
Bois de la Boulaie

Samedi 18 juin | 11h
Cérémonie commémorative de l'appel du général de Gaulle du 18 juin 1940
Saint-Laurent /
11h rassemblement devant la Mairie
L'association des anciens combattants recherche des membres pour participer aux cérémonies commémoratives et être porte-drapeau.

Samedi 18 juin | 20h30
SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE
Section Modern'Jazz
Espace Culturel Jean Moulin

Dimanche 19 juin
SECOND TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Vendredi 24 juin
SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE
Section Théâtre
Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 25 juin
FÊTE DE L'ÉCOLE
École Ste Thérèse

Samedi 25 juin & Dimanche 26 juin
GALA DE FIN D'ANNÉE
A tous Gym
Gymnase des Perrières

Samedi 25 juin & Dimanche 26 juin
FÊTE DU CLUB
CASL Tennis
Salle Gérard Cottin et courts extérieurs

Samedi 25 et Dimanche 26 juin
JOURNÉE DU PATRIMOINE DE PAYS ET DES MOULINS Relais d'Information Touristique
Moulin Cavier à Nouan

JUILLET

Vendredi 1er juillet | 18h45
SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ POUR LES PLUS DE 14 ANS
Médiathèque

Samedi 2 juillet
FÊTE DES ÉCOLES
FCPE
Écoles Perrières et P'tits Castors
Bulles de Mômes

Samedi 2 juillet
AQUATHLON
Triathlon
Plan d'eau de la centrale

Mardi 5 juillet au Samedi 27 août
horaires médiathèque
EXPOSITION « LES MYSTÉRIEUX MYSTÈRES INSOLUBLES »
Médiathèque

Mercredi 13 et jeudi 14 juillet
FÊTE NATIONALE

Mercredi 13 juillet
Saint-Laurent
21h rassemblement devant la mairie pour la retraite aux flambeaux
23h feu d'artifice au Plan d'eau de la centrale
Parking extérieur
Route de la centrale (20 minutes)

Jeudi 14 juillet
Saint-Laurent
10h rassemblement devant le centre de secours
15h jeux pour les enfants au Bois du Paradis (Comité des fêtes)
Nouan
10h45 rassemblement devant le monument aux morts
L'association des anciens combattants recherche des membres pour participer aux cérémonies commémoratives et être porte-drapeau.

Samedi 16 juillet | 20h30
SPECTACLE
Vivre Saint Laurent Nouan
Espace Culturel Jean Moulin

Mercredi 20 juillet | 20h30
FESTIVAL DE MONTOIRE
Vivre Saint Laurent Nouan
Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 30 juillet | 15h
FÊTE DE NOUAN
Comité des fêtes - Section Cinéma
Saint Laurent 2000
Nouan-camping

Dimanche 31 juillet | 20h30
FÊTE DE SAINT LAURENT
Comité des Fêtes
Centre-ville Saint-Laurent

SEPTEMBRE

Samedi 3 septembre
FORUM DES ASSOCIATIONS
Comité d'organisation du Forum
Espace Culturel Jean Moulin

Mardi 13 septembre au Samedi 24 septembre
horaires médiathèque
EXPOSITION « LES ENFANTS DE LA RÉSISTANCE »
Médiathèque

Samedi 17 et Dimanche 18 septembre
JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE
Relais d'Information Touristique
Moulin Cavier à Nouan

Dimanche 18 septembre
SECONDE RANDONNÉE « LA LAURENTAISE »
CCRV

Samedi 24 septembre | 20h30
SPECTACLE DE THÉÂTRE
Vivre Saint Laurent Nouan
Espace Culturel Jean Moulin41

Dimanche 25 septembre
COURSE À PIED
CAP à Saint Laurentt

OCTOBRE

Samedi 8 octobre
CHORALE
Section Chorale / *Espace Culturel Jean Moulin*

Vendredi 21 octobre | 18h30
SPECTACLE : « CONTES-DITS-DU-BOUT-DES-DOIGTS - LA SORCIÈRE DU PLACARD AUX BALAIS » DANS LE CADRE DU FESTIVAL AMIES VOIX
Médiathèque
Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 29 octobre | 10h-16h
JEU DE PISTE « HARRY POTTER »
Médiathèque
Médiathèque et dans les rues de la commune

Samedi 29 octobre
LOTO D'HALLOWEEN
CA SL-LF Football
Espace Culturel Jean Moulin

NOVEMBRE

Mardi 1er novembre au Samedi 28 janvier 2023
horaires médiathèque
MICRO-FOLIE : LE MUSÉE NUMÉRIQUE ITINÉRANT DU DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER
Médiathèque

Jeudi 3 novembre
THÉ DANSANT
Amicale des séniors
Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 5 novembre | 20h30
SOIRÉE SPECTACLE
Vivre Saint Laurent Nouan
Espace Culturel Jean Moulin

Vendredi 11 novembre
CÉRÉMONIE OFFICIELLE : COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 ET HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE
Nouan
10h45 rassemblement au monument aux morts
Saint-Laurent
11h30 rassemblement devant la mairie
L'association des anciens combattants recherche des membres pour participer aux cérémonies commémoratives et être porte-drapeau.

Samedi 12 novembre
MARCHÉ DE NOËL
FCPE
Espace Culturel Jean Moulin

Du Samedi 19 au Dimanche 27 novembre
EXPOSITIONS DES ARTISTES AMATEURS
Arts et Loisirs
Salle de réunion de l'Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 19 novembre | 8h
BOURSE AUX JOUETS
Familles Rurales
Espace Culturel Jean Moulinn

Mardi 22 novembre
GOÛTER JEUX
Amicales des séniors
Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 26 et Dimanche 27 novembre
BOURSE AUX JOUETS
A Tous Gym
Espace Culturel Jean Moulin

NOVEMBRE

Du Vendredi 2 au Dimanche 4 décembre
TELETHON - SPECTACLE DES ASSOCIATIONS REPAS - APRÈS-MIDI RÉCRÉATIF
Comité du Téléthon
Espace Culturel Jean Moulin

Dimanche 4 décembre
CÉRÉMONIE OFFICIELLE : HOMMAGE AUX MORTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE
Nouan
11h rassemblement au monument aux morts
L'association des anciens combattants recherche des membres pour participer aux cérémonies commémoratives et être porte-drapeau.

Samedi 10 décembre
SAINTE BARBE
15h revue des troupes et du matériel au centre de secours

Samedi 10 et Dimanche 11 décembre | journée
GALA DE NOËL
A Tous Gym
Gymnase Perrière

Du Samedi 10 au Jeudi 15 décembre
BOURSE AUX LIVRES
Familles Rurales
Salle de réunion de l'Espace Culturel Jean Moulin

Mercredi 21 décembre | journée
ARBRE DE NOËL
Comité des Fêtes
Espace Culturel Jean Moulin

Samedi 31 décembre
RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE
Vivre Saint Laurent Nouan
Espace Culturel Jean Moulin

INFO MAIRIE

Toute l'info pratique municipale

La Mairie et son annexe de Nouan

Mairie

lundi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15h - 17 h 30
mardi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15h - 17 h 30
mercredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15h - 17 h 30
jeudi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15h - 18 h 30
vendredi : 8 h 30 - 12 h 30 / 15h - 16 h 30

1 place de la Mairie
41220 Saint-Laurent-Nouan
02 54 81 45 60
02 54 87 29 92
@ mairie@stlaurentnouan.fr

Annexe de Nouan

jeudi : 8 h 30 - 12 h 30
Permanence d'un élu les mardis et jeudis de 10 h 30 à 12 h et sur rendez-vous au 02 54 81 45 60.

02 54 87 51 55

Numéros utiles

15 SAMU
17 POLICE
18 POMPIERS

Marché

Les vendredis matins de 9 h à 12 h, place du Soleil d'Or

Tri

Au 1er janvier 2022 : tous les emballages se trient. Plus d'infos : www.sieom-mer.fr

Transport

Navette gratuite

Les mardi après-midi et vendredi matin, (horaires sur le site internet ou en mairie) dans la limite des places disponibles. Réservations au 06 83 07 90 55.

Lignes régulières

Retrouvez les lignes du Loir-et-Cher et du Loiret sur www.remi-centrevaldeloire.fr

Travaux, bricolage & jardinage

> les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h ;
> les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ;
> les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Déchèterie

Horaires d'ouverture d'hiver *(du 01er/11 au 31/03)*
Lundi, mercredi et vendredi : de 14 h à 17 h
Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Horaires d'ouverture d'été *(du 01er/04 au 31/10)*
Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 14 h à 17 h 30
Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jours des encombrants

Le 1er lundi de chaque mois
> Inscrivez-vous au préalable en mairie

Jours de collecte

Ordures ménagères
Mercredi matin
> poubelles vertes

Emballages recyclables
Mardi matin (semaines impaires)
> poubelles jaunes

Janvier 2022						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Février 2022						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27

Mars 2022						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Avril 2022						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai 2022						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin 2022						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Retrouvez toutes les informations de votre commune sur le site internet de la ville